



L'avenir de la formation des professeurs

AG-Nanterre

8 juin 2018

Un enjeu fort

- Loi du 8 juillet 2013 : 32 ESP
- Chiffres 2016: 65000 étudiants
 - = 1/6 des mastérants
 - = 30 000 M1 et 35 000 M2

Informations actuelles

1. Le référé de la cour des comptes (12 mars 2018)
1. La réponse des ministres (22 mai 2018)

Recommandations du référé

Concernant le pilotage de la formation initiale des enseignants :

- **Recommandation n°1** : (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation [MESRI] ministère de l'éducation nationale [MEN] identifier dans les contrats des sites universitaires concernés la **mission de formation des enseignants** ; prévoir en annexe des contrats, un document d'orientation **pour l'offre de formation MEEF au sein du site** ; préciser dans le dialogue de gestion annuel les **moyens** au bénéfice de l'ÉSPÉ ;
- **Recommandation n°2** : (MESRI et MEN) rationaliser l'offre de formation en affirmant le rôle d'impulsion de la **région académique** pour promouvoir les **coopérations** inter-ÉSPÉ et **mutualiser** des formations au niveau **inter-académique** ;
- **Recommandation n°3** (MEN) mettre en place un dispositif **d'évaluation** de l'évolution des pratiques enseignantes et de l'entrée dans le métier à la suite de la création des ÉSPÉ .

Recommandations du référé

Concernant les parcours de formation :

- **Recommandation n°4** : (MEN) formaliser et systématiser les procédures académiques **de suivi des stagiaires** et de repérage des difficultés ; organiser pour chaque stagiaire en difficulté un plan de formation et de **suivi individualisé** et, préalablement à la titularisation, formaliser l'engagement de l'intéressé à suivre ce plan ; débuter **les formations complémentaires** dès l'année de stage ;
- **Recommandation n°5** : (MESRI) développer la **bivalence** et la **polyvalence** dans les parcours de licence, proposer des licences combinant une majeure et une mineure pouvant relever d'UFR différentes, et offrir aux étudiants de licence des modules de formation de nature à éclairer leur orientation vers les métiers de l'enseignement ;
- **Recommandation n°6** : (MEN et MESRI) placer les **épreuves d'admissibilité en fin de licence** ; asseoir davantage les épreuves **d'admission**, qui seraient placées au cours de l'année de **M1**, sur des enseignements de professionnalisation.

La réponse des ministres (22 mai 2018)

- Rationaliser la carte des formations (ex: ESPE normandes)
- Evaluer les formations et individualiser le suivi pédagogique
- Systématiser les pré-recrutements en L3
 - =>10 000 AED (adjoints d'éducation) prévus en 3 ans contre 1118 EAP (emplois avenir professeur) en 2016
- Formation bivalente ou polyvalente en amont du Master (majeure/mineure, bi-licences)
- Epreuves d'admissibilité du concours en L3
- Epreuves d'admission en M1 ou M2

Des ? sur...

- Le fléchage des moyens alloués aux ESPE
=> un modèle économique unifié ?
- La rationalisation de la carte de formation
=> Réunion de Bordeaux (novembre 2017) : « cartographie économique » des ESPE: quelles implications ?
- Le suivi individualisé
=> approche par compétences renforcée (réf. 1^{er} juillet 2013): des formations à la carte? (cf: PPCR=Parcours professionnel, carrière, rémunération)
- La bivalence/polyvalence en amont du M
=> Refonte de la Licence:?
- Le déplacement des épreuves d'admissibilité en L3
=> Restructuration de la L3 ?
- Le déplacement des épreuves d'admission en M1 ou M2
=> Statut de fonctionnaire stagiaire ? Rémunération ? Reçus-collés ?

Affaire à suivre....

... sur notre site :

